

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLIX

LEVIS, JUIN 1943

No 6

UN COUP DE L'ABBÉ FRANCHEVILLE

Les Anglais à la Rivière-Ouelle

M. l'abbé H.-R. Casgrain commence le livre qu'il a consacré à sa paroisse natale, la Rivière-Ouelle, par un portrait enthousiaste d'un curé canadien, M. de Francheville: "Cinquante ans, cheveux grisonnants, caractère ardent et impétueux, allures martiales, regards de feu, taille robuste, habitué aux fatigues comme, du reste, tous les missionnaires de ces anciens temps, tel était le curé de la Rivière-Ouelle, prêtre d'ailleurs pieux et zélé, mais qui aurait figuré avantageusement dans les armées de Jules II, pape-guerrier, conquérant des Romagnes, à qui on attribue cette fière réponse à Michel-Ange, pendant que celui-ci peignait son portrait et qu'il s'était mis en frais de le représenter un livre à la main: "Me prends-tu pour un écolier; mets-moi un sabre au côté".

Après cette entrée en matière pompeuse, M. l'abbé Casgrain raconte que le curé Francheville, informé que les marins de Phipps se disposent à débarquer à la Rivière-Ouelle, réunit ses paroissiens, leur dit qu'il ne faut pas que les Anglais s'emparent de leur paroisse, qu'ils doivent les recevoir à coups de fusils. Prêchant d'exemple, il se met un tapabord sur la tête, et, un fusil à la main, prend le commandement de la petite troupe qui va défendre l'accès de la grève aux Anglais. Dès que la première chaloupe s'approche du rivage,

une décharge générale la reçoit et tous ses occupants sont tués, moins deux. Les autres chaloupes regagnent alors en toute hâte les navires ancrés un peu plus au large.

Tout cela est raconté avec une abondance de détails et une chaleur qui gagnent le lecteur presque malgré lui.

On a douté en certains quartiers de la véracité de ce récit de l'abbé Casgrain. Comme son ami Francis Parkman, le bon abbé met tant de *littérature* dans ses récits qu'on est parfois porté à se demander s'il ne fait pas de l'histoire romancée.

Pourtant, pour ce qui regarde la tentative de descente des Anglais à la Rivière-Ouelle, en 1690, l'abbé Casgrain a dit vrai. Deux témoins ou, tout au moins deux contemporains, confirment à peu près tous ses dires.

La Relation du siège de Québec par Phipps attribuée à Gédéon de Catalogne dit à ce sujet :

“A la Rivière-Ouelle, le sieur de Francheville, curé, prit un capot bleu, un tapabord, un fusil en bon état, et se mit à la tête de ses paroissiens. Ils firent plusieurs décharges sur les chaloupes qui furent contraintes de se retirer au large avec perte, sans avoir blessé un Français.”

La Mère Juchereau de Saint-Ignace, qui vivait dans le cloître mais avait des relations dans tous les cercles de la société et apprenait ainsi ce qui se passait un peu partout, donne encore plus de détails que Gédéon de Catalogne. Elle écrit :

“Ils (les Anglais) se mirent en devoir de débarquer à la Rivière-Ouelle; mais Monsieur de Francheville, qui en était curé, rassembla ses paroissiens, leur représenta vivement qu'il y allait de leur bien spirituel et temporel, leur fit prendre à tous les armes, et les commanda si heureusement, que, ayant dressé son embuscade dans l'endroit où les enne-

mis pouvaient faire leur débarquement, ils attendirent les chaloupes qui venaient bien remplies; dès que la première fut à la portée du mousquet il fit faire une décharge qui tua tous les hommes dont elle était chargée, à la réserve de deux qui s'enfuirent bien vite. Les autres chaloupes ne jugèrent pas à propos de s'exposer au même danger. Ils tentèrent encore plusieurs autres fois de descendre sur nos côtes, et ce fut toujours sans succès . . . ”

Il n'y a donc pas à douter. Le curé Francheville a accompli le fait d'armes dont l'abbé H.-R. Casgrain le glorifie. Les curés canadiens du régime français étaient, tout comme leurs successeurs, du régime anglais, des patriotes sincères et dévoués. Il n'est donc pas étonnant que leurs paroissiens les suivent avec tant d'empressement. Ils savent que leurs prêtres sont toujours disposés à sacrifier leur vie pour eux.

Qui était l'abbé de Francheville?

Les héros ou du moins ceux qui se distinguent par une action d'éclat appartiennent à tout le monde. Chacun les réclame. C'est ainsi que le brave curé Francheville est, pour les uns, un Français de la vieille France, et, pour les autres, un natif du pays. Ce sont les derniers qui ont raison.

Trois-Rivières qui, sous le régime français, a fourni tant de héros à la patrie, réclame Pierre de Francheville comme le premier prêtre qu'elle ait donné à l'Eglise. Il était né dans la cité trifluvienne le 14 juillet 1649, du mariage de Marin de Repentigny, sieur de Francheville, et de Jeanne Jallaut.

Marin de Repentigny était originaire de la Normandie tout comme les Le Gardeur de Repentigny. Nous ignorons si Marin de Repentigny et Pierre Le Gardeur de Repentigny, le premier des Le Gardeur qui passa au Canada, étaient parents. Dans tous les cas, les deux colons étaient dignes l'un de l'autre.

Pierre de Francheville fit ses études au séminaire de Québec. Elevé à la prêtrise le 19 septembre 1676, il agissait comme secrétaire de Mgr de Laval depuis une couple d'années. Ce qui prouve qu'il avait dès lors gagné la confiance de son évêque car Mgr de Laval était assez difficile dans le choix de ceux qui travaillaient immédiatement sous ses ordres.

Prêtre du séminaire de Québec, l'abbé de Francheville desservit d'abord la paroisse de Beauport. Il fit ensuite du ministère sur l'île d'Orléans, à Saint-Jean et à Saint-Laurent puis à Saint-Pierre.

C'est en 1689 que son évêque lui confia la cure de la Rivière-Ouelle. Il était donc dans cette paroisse depuis quelques mois seulement quand il se mit à la tête de ses paroissiens pour son coup d'éclat. Il était devenu en peu de temps l'idole de ses braves habitants puisque tous ceux qui étaient en état de porter un fusil le suivirent pour repousser l'Anglais.

A cette époque, toute la colonie ne formait qu'un seul diocèse. Un prêtre laissait parfois une cure du bas du fleuve pour prendre la direction d'une paroisse des environs de Montréal. Ce fut le cas pour l'abbé de Francheville. Il quitta, en 1691, la Rivière-Ouelle pour prendre la cure de Longueuil. Mais, dès 1692, il revint dans la région de Québec pour occuper la cure du Cap-Saint-Ignace qu'il garda jusqu'en 1698.

L'abbé de Francheville décéda à Montréal le 7 août 1713. Pendant ses trente-neuf années de prêtrise, il avait été partout le même, d'une activité inlassable, dévoué à ses paroissiens, ami de son pays, généreux pour les pauvres, pieux, d'une régularité de vie exemplaire.

Mgr Henri Têtu, enfant de la Rivière-Ouelle, avait une admiration bien compréhensible pour l'abbé de Francheville. Dans l'étude qu'il a consacrée au premier chapitre de Québec, il s'étonne que l'abbé de Francheville n'ait pas fait partie de ce corps respectable.

“On sera peut-être surpris, dit-il, de ne pas trouver le nom de l'abbé Pierre de Francheville parmi ceux des chanoines, d'autant plus que ce prêtre, promoteur de l'officialité diocésaine, avait pris possession au nom de plusieurs chanoines absents, lors de la première installation du Chapitre en 1684”. Mgr Têtu se console de cet oubli en songeant que l'abbé de Francheville eut plusieurs autres gloires. Il a raison. Les noms de bon nombre des premiers chanoines de Québec sont tombés dans l'oubli, tandis que celui du curé de Francheville est mentionné dans la plupart de nos manuels d'histoire.

P.-G. R.

À PROPOS DE LA RUE BASSET, À MONTRÉAL

Des citoyens bien intentionnés, se sont trouvés offusqués, un jour, de ce qu'on eut donné le nom Basset à une rue de Montréal. Ils ne voyaient pas la raison de ce choix ou plutôt ils en voyaient une qui exaspérait leur patriotisme, par ailleurs de très bon aloi.

Nous avons déjà parlé de la rue Basset, mais nous y revenons afin de faire une nouvelle mise au point, puisque, comme l'a dit le poète Deroulède :

Clou martelé pénètre plus avant.

Le nom Basset est lié à celui de l'Hôtel-Dieu par divers actes de l'état civil, par celui d'une profession religieuse et surtout par un contrat notarié, stipulant une donation, sur laquelle nous avons attiré l'attention (1).

Sans appuyer plus qu'il ne le faut, rassemblons ce qui nous paraît soutenir notre assertion. A Paris, mourut le sieur Jean Basset, maître joueur de luth des pages de Louis XIV. Sa veuve sans grandes ressources, confia un de ses

(1) *B. R. H.*, 1937, p. 107.

enfants aux Sulpiciens qui portaient s'établir à Montréal en 1657.

Agé de dix-huit ans, Basset fils avait dû aller à l'école. Cependant, il ne connaissait guère l'épellation des mots. Sous la direction de ses protecteurs, il poursuit ses études, améliore son orthographe et sa "calligraphie". Celle-ci prit bientôt un caractère particulier et devint agréable à l'oeil, plus que celle de la plupart de ses contemporains.

L'assassinat par les Iroquois de Jean de Saint-Père, secrétaire de M. de Maisonneuve, (1657) procura au petit scribe une situation inespérée: on le nomma commis au bailliage, puis, dans sa vingt-unième année d'âge, il était promu tabellion et greffier du tribunal seigneurial.

A l'automne de 1659, parvint à Montréal le groupe de colons recrutés en France par Jeanne Mance et Soeur Marguerite Bourgeoys. Dans le nombre se trouvait une parisienne, Jeanne de Vauvilliers, dont le jeune officier de justice voulut faire sa compagne. Elle accepta. Pour sa dot, M. Louis d'Ailleboust de Coulonges, ancien gouverneur du pays et son épouse, accordèrent à la future, trois cents livres de mobilier et de garde-robe.

Il fut décidé que le contrat de mariage serait dressé le 14 novembre 1659 par le négociant Médéric Bourduceau, spécialement nommé pour l'occasion, vu que le tabellion Basset, seul de son espèce à Ville-Marie, se trouvait obligatoirement "hors fonctions" lorsqu'il s'agissait d'arrêter les termes d'un contrat dont il était l'une des parties.

La passation des conventions pré-nuptiales fut un événement mondain comme on n'en avait guère encore vu (2).

Se trouvèrent présents, outre le curé Gabriel Souart, tout ce que Montréal comptait de grandes dames, de gens

(2) *B. R. H.*, 1936, pp. 74, 76.

nobles, de fonctionnaires, militaires et civils, de bourgeois et de négociants.

Dix jours écoulés, le 24 novembre, le mariage du couple parisien était célébré dans la chapelle de l'*Hôtel-Dieu*.

Lancé dans la vie sous de favorables auspices Bénigne Basset aurait dû atteindre une belle aisance, car les charges ne lui manquèrent pas. Successivement ou simultanément, il fut greffier, tabellion, notaire royal, arpenteur et sergent de la garnison.

En 1662, il recevait une terre de 30 arpents au nord de la présente rue Ontario, plus un emplacement rue Saint-Joseph (aujourd'hui Saint-Sulpice) où il avait fait bâtir maison. Il acquit d'autres immeubles par la suite, à deux endroits rue Saint-Paul. A tout examiner cependant on aperçoit qu'il ne connut pas l'opulence.

Dramatiquement, en 1699, le notaire Basset et sa femme quittèrent ce monde, l'épouse le 30 juillet et l'époux le 5 août (3). Ce double trépas, à six jours d'intervalle, impressionna tellement la population de Ville-Marie que dans le registre mortuaire il est consigné qu'aux obsèques du notaire Basset assistèrent "tout le clergé et une grande affluence de personnes de l'un et de l'autre sexe".

Les défunts laissaient alors trois fils, dont nous parlerons plus loin, et deux filles. L'une, Marie, professe à l'*Hôtel-Dieu* depuis 1692, l'autre Jeanne, qui épousa, en 1728, à 61 ans, Étienne de Miray, sieur de l'Argenterie. Elle ne fut que trois ans en ménage. Le 13 septembre 1731, elle était inhumée dans l'église de l'*Hôtel-Dieu*.

Soeur Marie Basset, la religieuse, aurait dû être en-

(3) Bénigne Basset signa la dernière minute de son greffe le 9 juillet 1699, soit un mois environ avant son décès. Vers 1910 un certain nombre de ses minutes comme notaire et comme arpenteur paraissaient disparus, depuis nous en avons retrouvé une douzaine, ce qui en porte maintenant le nombre à 2525.

terrée dans son institut, mais l'incendie de 1721, obligèrent les Hospitalières à se réfugier à l'Hospice des Frères Charon, pendant la reconstruction de l'hôpital et c'est là que soeur Marie succomba à la maladie, en 1723, et que ses cendres furent déposées (4).

Aucun des fils Basset ne semble avoir eu le souci de succéder à leur père. L'un d'eux, Benoit, né en 1662, s'essaya comme instituteur, vers la trentaine, puis il se livra à l'agriculture. Charles, né en 1664, obtint sa nomination d'arpenteur, à l'âge de 40 ans, mais il paraît avoir professé durant peu de temps. Il mourut en 1723. Gabriel, né en 1670, fut uniquement cultivateur.

Le notaire Bénigne Basset, n'ajoutait pas de surnom à son patronyme. Les fils Basset, malgré leur humilité, leur vie dévote et cloîtrée, n'échappèrent pas, à certain amour propre, c'est-à-dire à la mode très répandue de montrer qu'ils appartenaient à la bourgeoisie et tous s'accordèrent des noms territoriaux.

Ainsi, Benoit, s'appela parfois "de Lignère"; surnom qui lui venait peut-être de son grand-père. Charles s'appropriâ celui de sa mère, "Vauvilliers" et Gabriel, celui de sa grand-mère paternelle "Coudreau".

* * *

Et puisque l'on a fait connaissance avec les membres de la famille, rappelons de nouveau l'acte important des deux derniers fils, Basset, celui de la donation d'un bien-fonds, maintenant acquis à l'histoire, et dont nous avons donné le résumé dans cette revue, en 1937, (p. 107).

Le 29 novembre 1730, Benoit Basset et Gabriel Basset "anciens bourgeois de cette ville, fils de feu honorable homme Bénigne Basset et de Jeanne Vauvilliers, leur père et mère . . . désirant vivre en paix et repos le reste de leurs

(4) Marie Basset fut aussi, en religion prénommée Angelique ainsi que d'autres. V. B. R. H. 1933, p. 502 et le récent ouvrage de *L'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Montréal*, p. 277.

jours, après délibération entre eux et les Religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu, ont décidé d'y vivre et mourir... Pour ce, ont fait donation à ladite Communauté de tous leurs biens et spécialement d'une terre (appelée la Providence), sise près de la Montagne, contenant 150 arpents en superficie; tenant d'un côté à M. Le Marchand de Ligneris, par derrière au bout des terres de la côte S.-Laurent et d'autre côté à Jean Tessier-Lavigne, avec maison, grange et étable de charpente ainsi que verger et dépendance". (Adhémar)

* * *

Les donateurs s'éteignirent: Gabriel, en 1732, âgé de 63 ans et Benoit, en 1737, âgé de 74 ans. Tous deux eurent leur tombeau dans la chapelle de l'*Hôtel-Dieu*.

Un dernier mot. Ne doit-on pas louer les autorités civiles d'avoir attribué à une rue joignant, l'avenue des Pins (5), le nom de celui qui fut le premier notaire Royal de Ville-Marie et celui de ses fils qui abandonnèrent la terre appelée la Providence, sur laquelle s'élève, de nos jours le grand hôpital créé par l'immortelle Jeanne Mance?

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

Jean-Charles Vidal (François & Marie-Charlotte Millet) s'est marié avec Félicité Bissonnet, vers 1818, quelque part dans la province, autour de Pointe-aux-Trembles. Quelqu'un pourrait-il me donner la date et l'endroit de ce mariage et, si possible, le nom des père et mère de Félicité Bissonnet?

J.-R. B.

(5) Sur l'origine de "l'avenue des Pins" ou "Pine avenue" il sera dit un mot prochainement.

LES PRÊTRES RESCHE

L'abbé Allaire, dans son *Dictionnaire biographique du Clergé canadien français* (1), mentionne trois prêtres du nom de Resche qui auraient exercé leur ministère au Canada au cours du dix-huitième siècle: l'un, Joseph, fut curé de Québec et chanoine, les deux autres, François et Pierre-Jean-Baptiste, récollets. Tous nous venaient, assure-t-il, de la mère-patrie.

A notre avis, il n'y eut pas trois prêtres du nom de Resche, mais deux seulement: l'abbé Joseph et le récollet Pierre-Baptiste. De plus ceux-ci étaient frères et natifs de Québec.

On trouve aux Archives de l'archevêché de Québec deux actes d'ordination à la prêtrise de jeunes clercs du nom de Resche: celui de Joseph, du 18 août 1720, et celui de François, du 21 octobre 1725. Apparemment François n'est pas Pierre-Baptiste, mais il est prudent de se rappeler, lorsqu'il s'agit de récollets — comme des franciscains modernes d'ailleurs — qu'ils prennent un nouveau nom, un *nom de religion*, le jour où ils revêtent l'habit de l'Ordre, et que c'est tantôt leur nom de baptême, tantôt leur nom de religion qui figure aux actes d'ordination. A n'en pas douter le Père Pierre-Baptiste s'appelait François dans le siècle. Mgr Amédée Gosselin nous assure qu'il reçut la tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat sous le nom de Jean-Baptiste (2) (n'est-ce pas plutôt Pierre-Baptiste?); le diaconat et la prêtrise sous le nom de François.

En donnant 24 ans, l'âge minimum liturgique, aux deux prêtres Resche lors de leur ordination, Joseph serait né vers

(1) *Les Anciens*, 1910, p. 468.

(2) L'abbé Ivanhoë Caron écrit "François", dans le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1941-42*, p. 239. Il ne se défie pas assez malheureusement, dans ses inventaires, de ce qu'il a lu ailleurs. Témoin le P. Fitorier, récollet (pp. 187, 503) pour Tilorier, prêtre, erreur qui remonte à Noiseux, *Liste chronologique* . . . , p. 15.

1696 et François vers 1701. Voyons si nous ne pourrions découvrir ces données dans quelque famille canadienne.

Il existait à Québec, au début du XVIII^e siècle, une famille Reiche à laquelle Tanguay (*Dict.*, I, 512) donne neuf enfants, dont trois moururent au berceau. Les survivants sont : Marguerite, née en 1693, Pierre-Joseph en 1695, Marie-Louise en 1696, François en 1700, Claude en 1703 et Jeanne en 1706. Toute cette famille se retrouve au recensement de Québec, de 1716 (3). La fille aînée, Marguerite, récemment mariée à Jean Leduc, habite rue *sous le fort* (1. cit., p. 55), tandis que le père, François Reiche, menuisier, demeure rue *de Buade* avec sa femme, Marguerite Pinard, et cinq enfants : Joseph, 21 ans, Marie, 18 ans, François, 16 ans, Claude, 13 ans, et Marie-Jeanne, 10 ans (1. cit., p. 15). Joseph et François, dont le signalement concorde parfaitement avec ce que nous savons des prêtres Resche, et qui, d'autre part, ne contractent pas d'alliance, sont bien, à ce que nous croyons, nos ordinands de 1720 et de 1725. Il est vrai que Tanguay (1. cit.) fait inhumer François à Québec, le 20 décembre 1716. Qu'à cela ne tienne. C'est Claude, et non François, que porte l'acte de sépulture.

Les deux fils survivants de François Resche s'étant consacrés à Dieu par le sacerdoce et la vie religieuse, le nom de Resche aurait disparu du pays si un cousin-germain des prêtres Resche n'avait eu à cœur de le perpétuer. Ce cousin fut Jean-Baptiste Pinard, fils de Guillaume Pinard dit Beauchemin et de Marguerite Leclerc, qui épousa en 1752 Agathe Lupien, fille de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Fafard. Trompé par le surnom de "Resche", Tanguay a fait de Jean-Baptiste Pinard un fils de François Resche (*Dict.*, VI, 533). Le contrat de mariage de Jean-Baptiste Pinard passé par Rigaud, le 14 janvier 1752, le dit expressément "fils de Guillaume Pinard".

(3) Publié par l'abbé L. Beaudet, Québec, 1887.

(4) Renseignement communiqué par M. le chanoine Cyr. Labrecque.

Le Père Pierre-Baptiste Resche — il signe toujours ainsi — mourut à Québec en septembre 1750 et fut inhumé chez les Récollets.

Outre ce Père, il y eut à la même époque, dans l'Ordre franciscain, un Père François Rey, qui desservit l'Hôpital général de Québec en 1728-1729. Il aurait fait du ministère au Canada dès 1716. La fantaisiste date de décès (6 janvier 1732) que lui assigne Noiseux (1. cit. p. 17) (5) est attribuée par Allaire (1. cit., p. 468) à l'inexistant P. François Resche.

P. ARCHANGE GODBOUT

CHICOUTIMIEN

“Désigne-t-on chez vous les habitants de la ville ou de la région sous le nom de *Chicoutimiens* ou de *Chicoutimois*?” me demande M. Pierre-Georges Roy.

La réponse est assez facile sur la question de fait: c'est le mot *chicoutimiens* qui est seul en usage, comme nom ou comme adjectif, pour désigner les gens et les choses de Chicoutimi.

Il est moins simple d'en justifier l'emploi, soit par ses titres historiques soit par son mérite intrinsèque; mais la conclusion est la même. Le mot *chicoutimiens* a pour lui la priorité de l'âge et le suffrage des linguistes.

On le trouve dans le vocabulaire des missionnaires jésuites pour désigner les tribus indiennes qui habitaient la région de Chicoutimi. Dans sa relation de 1730, le Père Lau-

(5) Sur cette compilation voir: Archange Godbout, *La liste chronologique de l'abbé Noiseux. Une mystification historique*. Dans *Culture*, II (1941) 13-28.

re écrit ("Relation inédite", 1889, p. 40): " . . . parmi tant de différentes nations: *Chek8timiens*, *Piek8agamiens*, *Nek8bauistes*, *Mistassins*, *Tad8ssaciens* et *Papinacheois* . . . " Et l'on voit par les différentes terminaisons de ces noms que la finale *iens* n'était pas une forme-cliché appliquée à tout venant, mais une terminaison appropriée.

Les mêmes désignations apparaissent sur les cartes de l'ancien Domaine du Roy: celles du Père Laure, 1731 et 1732, celle de l'ingénieur Bellin, 1744, celle de Conrad Lotter (Augsbourg).

Quand les blancs ont remplacé les Chicoutimiens primitifs, ils ne paraissent pas avoir tout de suite reçu une désignation. — C'était dans l'ordre: il fallait d'abord être une population. — Mais le nom de *Chicoutimiens* semble leur avoir convenu de préférence.

Il lui manquait une consécration officielle. Nous voyons par un rapport paru dans *L'Oiseau-Mouche* du 22 décembre 1894 que la question fut discutée par l'Aréopage chicoutimien de l'époque. Ce rapport mérite d'être cité.

"Il y a peu de jours, se fit à *L'Oiseau-Mouche*, un débat dont il convient de conserver l'histoire pour les générations futures.

"Abner (1), Laurentides (2), Ruthban (3), et d'autres encore, se trouvant réunis, devisaient agréablement. Passant d'un sujet à un autre, ils en vinrent à considérer que le temps n'est plus des périphrases et des circonlocutions, que chaque chose s'appelle maintenant par son nom, et que si les mots manquent on en invente — ce qui est bien commode.

"Alors se posa la question: de quel nom appeler les habitants de Chicoutimi?

(1) L'abbé Narcisse Dégagné.

(2) L'abbé Henri Climon.

(3) L'avocat Adjutor Rivard, alors citoyen de Chicoutimi.

“Il y avait bien *Chicoutimiens* . . . Mais cela fut trouvé mesquin, pauvre, chétif, et par trop moderne. *Chicoutimi* est un mot sauvage comme le pays qu’il nomme, et le suffixe *ien*, outre son air chiche et malingre, n’a pas la moindre parenté avec la langue montagnaise. *Chicoutimien*, mot hybride, monstre étymologique, fut donc écarté de par la sagesse des délibérants.

“D’autres suggestions, plus ou moins cocasses, furent également rejetées. *Chicoutimiaux* n’obtint pas même le suffrage de celui qui l’avait mis en avant. *Chicoutimeux*, timidement proposé, fut hué comme il le méritait.

“Enfin on trouva *Chicoutimois* . . . , et ce fut un enthousiasme unanime. Vive *Chicoutimois*! on adopta *Chicoutimois*! on décida de lancer *Chicoutimois*! on résolut de faire passer *Chicoutimois*! . . . Et tout allait pour le mieux dans le plus sage des conseils.

“*Chicoutimois* l’emportait donc. Mais, hélas! ici-bas toute victoire est éphémère. Arrivent soudain Ornis (4), Derfla (5), Livius (6), . . . et la guerre éclate! Pour maintenir *Chicoutimien*, ces derniers se jettent sur *Chicoutimois*. Pauvre *Chicoutimois*! il est bientôt analysé, décomposé, dépecé; il en sort des jeux de mots atroces, des calembours inouïs, des dissonances affreuses, des cacophonies incroyables; et *Chicoutimois* nous est rendu, mutilé, méconnaissable, n’ayant plus forme humaine! . . .

“Et voilà comme en ce monde “les plus belles choses ont le pire destin”.

Denis Ruthban”

L’abbé Dégagné a écrit plus tard, dans l’une de ses “Questions de français” qui portait précisément sur les finales *ois* ou *ien* (23 juin 1930): “Dans nos discussions, à

(4) L’abbé V.-A. Huard.

(5) L’abbé Alfred Tremblay.

(6) L’abbé Elzéar Delamarre.

L'Oiseau-Mouche, j'ai plaidé autrefois pour *chicoutimois*. Mais je dois reconnaître que mes adversaires avaient raison de préférer *chicoutimien*." Ce verdict paraît assez concluant.

Arthur Buies, dans la troisième édition de son ouvrage "Le Saguenay et la vallée du lac Saint-Jean" (1896, pp. 165 et 166) a risqué le mot *Chicoutimois*; mais il est resté sans écho.

Je n'ai pas souvenance d'avoir rencontré le mot *Chicoutimois* dans la littérature saguenéenne; ce qui ne veut pas dire qu'il ne s'y trouve pas quelque part.

Mais il faut reconnaître que *Chicoutimien* est le terme employé chez nous, autorisé par la tradition, par l'assentiment des linguistes et par l'usage général.

VICTOR TREMBLAY, ptre,

À LA FONDATION DE MONTRÉAL, TOUTE
UNE FAMILLE ASSISTE

Mil neuf cent quarante-deux a fait surgir bien des récits sur les premiers temps de Ville-Marie, il semble, cependant, qu'on n'a guère parlé de l'humble mère de famille qui assista à la fondation de Montréal et qui, d'après les registres paroissiaux, aurait aussi le singulier honneur d'être la première femme à terminer ses jours, en l'île de Montréal, à l'âge de cent et quelques années.

Lorsque le jeune et méthodique Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, décida au printemps de 1642, d'aller,

malgré tout, s'établir à l'endroit qu'on lui avait assigné, il amena avec lui, entre autres pionniers, une famille domiciliée à Québec, habituée depuis des années au climat et aux usages du pays. Cette famille se composait du charpentier Nicolas Godé, de sa femme, Françoise Gadois, puis de leur quatre "jeunesses": *François, Françoise, Nicolas et Mathurine*.

Ceux qui firent partie de l'historique expédition, remonterent le St-Laurent en barque et le voyage dura *neuf jours*, par un mois de mai plus ou moins clément.

Les jeunes Godé, on l'imagine, ne furent pas lents, après l'atterrissage définitif, à aider les colons à ériger les tentes et à préparer les feux nécessaires. La scène a été bien reconstituée par un artiste canadien, toutefois, comme il a relégué les dirigeants de haute lignée à l'arrière plan, son tableau réaliste est resté ignoré.

La mère de famille Godé, douée d'une résistance morale et physique exceptionnelle, consacra son existence en la nouvelle colonie, à la prière et au dur labeur. Elle éprouva évidemment plusieurs joies familiales, mêlées à de grandes peines. Ainsi, en 1657, son mari, son gendre, le tabellion Jean de Saint-Père, et un domestique, occupés à construire une habitation, hors la ville, furent lâchement assassinés par les Iroquois.

Tous les enfants Godé se marièrent, mais l'intéressante grand'maman n'a pu savoir qu'une de ses petites filles serait alliée à la famille de Couagne; qu'une autre le serait à la famille Le Moyne de Martigny; qu'une autre enfin Agathe de Saint-Père, épouserait un Le Gardeur de Repentigny et passerait à l'histoire en devenant la persuasive instigatrice des arts domestiques de son temps.

La sénile et peut-être invalide mère Godé alla s'éteindre à la Pointe-aux-Trembles en 1689, et M. le curé Seguenot, dans l'acte de sépulture, accorda 103 ans à celle qui devait

être l'une des rares survivantes de la fondation de Montréal.

Le chiffre 103 a paru exagéré à ceux qui ont cherché à relever l'âge exact des enfants Godé; toutefois la défunte était certainement nonagénaire avancée lorsque la mort mit le terme à son existence.

E.-Z. MASSICOTTE

M. QUERDISIEN TREMAIS

Dans toutes ses lettres au ministre, sur les dernières années du régime français, l'intendant Bigot, pour se justifier des plaintes nombreuses qu'on faisait sur l'augmentation constante des dépenses, se plaignait qu'il était surchargé d'ouvrage, qu'il ne pouvait voir à tout, qu'il lui faudrait des commis compétents, forts en chiffres, pour l'aider à vérifier les états de comptes, les prix des achats, la tenue des livres, etc., etc.

Le 4 février 1759, le ministre Berryer écrivait à Bigot qu'il ne trouvait point dans les ports de France les employés parfaits qu'il désirait avoir pour l'aider.

“C'est ce qui m'a empêché, écrivait-il, encore cette année, de vous envoyer tous ceux que vous désiriez, et je me suis borné à demander à M. Hocquart un bon travailleur, qui fut en état de vous aider à Québec. Il a proposé le sieur Querdisien Tremais, ancien écrivain principal de Brest, qu'il m'a assuré être un très bon sujet. Je le fais passer à Québec, par la frégate la *Pomonne* et je l'ai prévenu qu'il serait chargé du Bureau des fonds, qui est la partie la plus chargée et qui exige le plus d'ordre, surtout dans le moment présent.”

M. Querdisien Tremais arriva à Québec au printemps de 1759.

Mais Bigot n'employa pas M. Querdisien Tremais au Bureau des comptes, comme le lui avait ordonné le ministre. Querdisien Tremais était un honnête et habile homme. Bigot, sans doute, ne tenait pas à ce qu'il voit trop clair dans ses comptes. Il mit M. Querdisien Tremais à la suite de l'armée, "pour ordonner la délivrance des vivres".

Après la capitulation de Québec, et pendant tout l'hiver de 1759-1760, Bigot, d'après son propre témoignage, employa M. Querdisien Tremais au Bureau des fonds, et le chargea de vérifier les opérations qui s'étaient faites dans l'administration des vivres pendant l'année 1759.

Toujours d'après Bigot, c'est M. Querdisien Tremais qui lui ouvrit les yeux sur les canailleries du munitionnaire Cadet. Jusque-là, aux yeux de Bigot, Cadet avait été le plus honnête homme du monde. Quelle hypocrisie! Querdisien Tremais en examinant les comptes du garde-magasin du fort Machault, le sieur Martel, constata que Cadet s'était fait *allouer* — c'est le mot dont il se sert — une quantité de rations immensément supérieure à celle qu'il aurait dû recevoir. Querdisien Tremais porta la chose à la connaissance de l'intendant. L'honnête Bigot fit immédiatement demander le garde-magasin Martel, qui, après un interrogatoire serré, avoua tout. Il avait été de connivence avec le commis du munitionnaire pour frauder le Roi. C'est à partir de ce moment que Bigot eut la preuve que Cadet n'était qu'un prévaricateur. Il était bien temps d'ouvrir les yeux. Le Canada était à peu près perdu pour la France.

Après la chute de Québec, M. Querdisien Tremais repassa en France où il fut employé à mettre en règle les comptes du Canada que l'intendant Bigot n'avait pas eu le temps d'arrêter. Ce travail se fit à La Rochelle. Le ministre écrivait à M. Querdisien Tremais, le 30 janvier 1761, qu'il devait faire rapport tous les quinze jours. Ce travail devait se faire avec le sieur Martel, ancien ordonnateur à Montréal.

M. Querdisien Tremais faisait encore partie de l'administration en 1766 puisque le président du Conseil de marine, écrivant à M. de Bongars, le 30 septembre 1766, accepte une suggestion que lui a faite M. Querdisien Tremais au sujet d'un certain nombre d'Allemands établis au môle Saint-Nicolas.

Le sieur de C. fait un curieux mais sympathique portrait de M. Querdisien Tremais :

“Le sieur de Querdisien Tremais était un gentilhomme de Bretagne, peu accommodé de biens; il était savant et philosophe, et méprisait la fortune; son caractère était doux et affable, mais il avait trop de ce sérieux que donne l'étude. Il était extrêmement curieux, et faisait sur tout des remarques et des observations judicieuses, et il était l'unique homme de plume qui aimât sincèrement sa patrie! Il la servit par inclination avec un tel caractère et avec autant d'esprit.”

Le sieur de C. ajoute que M. de Querdisien Tremais étant l'Argus, fut en butte à la haine de tous les suppôts de Bigot. On ne lui disait rien ou à peu près et on essaya de tout lui cacher.

P.-G. R.

JEREMIAH McCARTHY, SEIGNEUR

Ceux qui ont lu les *Mémoires* de M. Aubert de Gaspé connaissent la triste histoire de Jeremiah McCarthy, arpenteur, et de Justin McCarthy, avocat, son fils.

Jeremiah McCarthy, fils d'un Irlandais catholique venu au Canada comme soldat dans un régiment anglais, s'était fait recevoir arpenteur en 1781. Intelligent, instruit, plein d'ardeur au travail, McCarthy fut un des meilleurs arpenteurs de son temps. Le gouvernement et les particuliers lui donnèrent leur encouragement et il était en train de

faire une fortune. Il avait épousé une canadienne française, Marie-Madeleine Dubergès, et il s'établit à Saint-Thomas de Montmagny où résidait la famille de sa femme.

Mais McCarthy était le fils d'un alcoolique et il fut bientôt lui-même victime de sa fatale hérédité. De chute en chute, l'arpenteur en vint à la ruine. Il avait rendu certains services à madame Dessaulles, seigneuresse de Saint-Hyacinthe. Celle-ci, bonne et charitable, le recueillit à son manoir de Saint-Hyacinthe et c'est là qu'il décéda dans le cours de l'année 1825.

Le fils de l'arpenteur McCarthy, Justin McCarthy, était encore mieux doué que son père. Il fit de brillantes études au séminaire et fut admis au barreau en 1812. Avec ses talents naturels, les amis qu'il s'était créés dans tous les milieux, il pouvait espérer un bel avenir. Mais, hélas ! il avait dans les veines la passion qui avait tué son grand-père et son père, et, à l'âge de trente ans, il était déjà devenu une ruine complète, un *tramp* qui, tous les soirs, couchait dans le ruisseau qui borde la route. On ne sait pas même où Justin McCarthy termina sa triste existence.

Mais tout cela, encore une fois, est connu des lecteurs des *Mémoires*. Ce qu'on ne sait pas c'est que l'arpenteur McCarthy, au temps de sa splendeur, c'est-à-dire un peu avant l'entrée de son fils Justin au séminaire de Québec, était devenu propriétaire d'une belle seigneurie, celle de Port-Daniel ou Deneau.

Le 12 décembre 1696, MM. de Frontenac et Bochart Champigny, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, avaient concédé à René Deneau "trois lieues et demie de terre de front au lieu dit de Port-Daniel, dans la baie des Chaleurs, sur une lieue de profondeur, à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice". Deneau, peu en moyens, décéda un peu avant 1707, sans s'être occupé de sa seigneurie. La veuve se remaria avec le notaire Jean-Claude Louet, de Québec.

C'est le notaire Louet qui administre pendant plusieurs années la seigneurie de Port-Daniel pour le compte des enfants mineurs de sa femme.

René Deneau fils, devenu majeur, loua la seigneurie de Port-Daniel, en 1755, à Michel Martel, écrivain principal de la marine, et celui-ci l'exploita jusqu'à la fin du régime français.

C'est en 1786 que Jeremiah McCarthy et son associé Duncan McDonald, tous deux de Saint-Thomas de Montmagny, se décidèrent à faire l'acquisition de la seigneurie de Port-Daniel. Par des actes reçus par les notaires Levesque et Cazes les 23 mars 1786, 2 avril 1786, 27 août 1786, 2 octobre 1786 et 7 août 1795, ils achetèrent tous les droits des héritiers Deneau sur la seigneurie de Port-Daniel.

Inutile de dire que McCarthy et McDonald ne s'occupèrent pas de coloniser la seigneurie qu'ils avaient achetée. Ils se contentèrent de l'exploiter au point de vue de la pêche.

Et, dix ans plus tard, le 22 septembre 1796, le gouvernement de Sa Majesté, décidait de retirer la seigneurie de Port-Daniel qui était devenue l'unique propriété de Jeremiah McCarthy.

P.-G. R.

LE TESTAMENT DE JEAN SÉBILLE

Jean Sébille, originaire de Blois, était passé ici avec sa mère, née Catherine Proulx, veuve de Martin Sébille, un peu après 1685. Le 24 août 1690, Sébille épousait Marie-Anne Hazeur, soeur du riche marchand François Hazeur. Aidé par son beau-frère, Sébille se mit dans le commerce et fit d'importantes affaires.

Madame Sébille décéda un peu après 1693 et fut probablement inhumée dans l'église des Récollets, ce qui fait

que son acte de sépulture ne se retrouve pas. De ce mariage naquit un enfant qui mourut au berceau.

Madame veuve Martin Sébille, mère de Jean Sébille, décéda à Québec le 25 juin 1705. Son fils la fit inhumer dans la cathédrale de Québec.

Le 7 janvier 1706, six mois après la mort de sa mère, Jean Sébille, atteint d'une très grave maladie, fit mander le notaire Genaple et lui dicta ses dernières volontés.

Ce testament nous donne la liste des legs que M. Sébille avait l'intention de faire.

Aux pauvres nécessiteux de Québec, 100 livres.

Aux pauvres de l'Hôpital général, 100 livres.

Aux pauvres de l'Hôtel-Dieu 100 francs.

Aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, 100 livres.

Aux religieuses de la Congrégation de Québec, 150 livres.

Aux Récollets de Québec, 300 livres.

Aux Messieurs du séminaire de Québec, 150 livres.

A l'église de la basse-ville de Québec 150 livres.

A Anne Cochon, sa servante, 300 livres.

A Marie-Anne Ranein, filleule de sa défunte femme, 150 livres,

A Jean Louineau, son filleul, 150 livres.

A Bridault, sa filleule, 150 livres.

Au "petit Portugais", son filleul, 50 livres.

A Marie-Anne Hazeur, sa nièce, 1000 livres.

A Marie Bourguine, "pour les services rendus par son père" 1000 livres.

A son cousin et filleul Sébille qui demeure à Morost, près de Blois 300 livres.

A la Congrégation de Québec tout ce qu'elle lui devait et, en outre, 50 livres.

A la nommée Conille tout ce qu'elle pouvait lui devoir encore sur une obligation consentie par elle.

Le marchand Sébille n'oubliait pas son âme. Il ordonnait à son exécuteur testamentaire, François Hazeur, qu'aus sitôt après sa mort, de faire dire cent messes en différents endroits afin "d'avoir un prompt secours pour le repos de son âme". Il ordonnait, de plus, que pendant un an après sa mort, une messe serait dite chaque jour pour le repos de son âme. Ses dons aux Récollets, et aux MM. du Séminaire étaient faits à condition qu'on dise pour lui un certain nombre de messes.

Mais le testament reçu par le notaire Genaple ne fut pas signé par le testateur. Le notaire Genaple nous apprend pour quelle raison à la fin de son acte :

"Nous notaire et témoins soussignés certifions que le jour d'hier, entre les sept et neuf heures du soir, le testament devant écrit a été dicté et nommé par le sieur Sébille testateur étant lors d'un jugement sain et en conformité d'un testament olographe qu'il avait fait, écrit et signé de sa main à La Rochelle le douze juillet dernier mil sept cent cinq, après se l'être fait lire deux fois de suite par le dit notaire et en avoir fait barrer les articles qu'il en voulait retrancher et reformer des sommes léguées par icelui; et que le susdit testament n'a pu être parachevé ni lui être lu et relu à cause du transport qui lui est monté au cerveau jusqu'à ce qu'il est entré en agonie environ les dix heures du soir; à raison de quoi les mots "dictés par lui lus et relus

par le dit notaire" qui y avaient été déjà employés. en ont été rayés et effacés comme il et attestons que le dit testament demeuré ainsi imparfait, a été fait en conformité des intentions du dit sieur Sébille, pourquoi il est resté en cet état avec son dit testament olographe en mains du dit notaire pour y avoir recours et servir à qui il appartiendra, quand le cas écherra et jusque ce qu'il en soit autrement ordonné".

Les deux témoins mentionnés par le notaire Genaple étaient P. Normandin et Levasseur.

C'est donc le testament olographe fait par Jean Sébille à Larochelle le 12 juillet 1704, qui fut exécuté. Comme ce testament ne différerait pas beaucoup de celui que Sébille avait dicté au notaire Genaple quelques instants avant sa mort, les institutions de charité que le marchand avait favorisées de ses dons ne perdirent rien.

P.-G. R.

LETTRE DE M. HERTEL À L'HONORABLE M. BABY

Montréal, 28 Nov^{re}, 1797.

Monsieur

C'est avec beaucoup de peine que je suis chargé par la famille de vous annoncer la mort de votre intime ami mon oncle S^t Georges (1), il est décédé hier à trois heures après midi. Sa maladie a été très longue, il a beaucoup souffert, Mais avec un courage extraordinaire, jusqu'au dernier moment il a conservé tout son bon sang — il s'est confessé et a communiqué avec une fermeté bien rare, enfin Monsieur,

(1) Georges-Hyppolite Le Comte Dupré, inspecteur de police pour la ville de Montréal.

nous ferons une perte très grande, et le roi perd un de ses meilleurs serviteurs, car vous n'ignorez pas qu'il la toujours servie avec tout le zèle possible. C'est en cette considération que la famille espère que vous voudrez bien vous interresser auprès du général pour qu'il donne sa place à S^t George, vous pourrez faire observer au général que son fils depuis douze ans fesoit avec lui son devoir, et il est tres en état de remplir la place en outre je me flatte, Monsieur, que comme il était votre meilleur ami, vous n'hésitez pas, de faire à S^t George ce plaisir — il vous en sera tres reconnaissant.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre tres humble
et tres obeissant serviteur

De Hertel (2)

PIERRE FONTAINE DIT BIENVENU

Qui était ce Pierre Fontaine mentionné par Madeleine de Verchères dans sa "Relation des faits héroïques"? D'après l'héroïne, Fontaine lui donna un fameux coup de main dans la défense du fort de Verchères, en octobre 1692.

Pierre Fontaine, apparemment, était un simple colon, un *habitant* comme on dirait aujourd'hui, comme il y en avait déjà quelques centaines dans la Nouvelle-France. En temps ordinaire, ces citoyens ne sont plus que les autres; ils sont peut-être même moins que les autres parce que moins connus. Mais, nous l'oublions trop souvent, ces colons, ces *habitants*, furent les pionniers; ils vécurent à l'époque qu'un

(2) Archives de la province de Québec.

gouverneur a si heureusement qualifiée de temps héroïques du Canada.

La plupart de ces gens-là furent des héros. Quand un colon défriche sa terre son outil de travail d'une main et un fusil de l'autre pour se défendre contre les Iroquois, il mérite bien ce titre de héros. Et quand, comme Pierre Fontaine, il se distingue par une action d'éclat, il a double titre à notre admiration.

Le R. P. Henri Morisseau, O.M.I., a consacré une courte mais intéressante notice au sieur Pierre Fontaine dit Bienvenu qu'il qualifie du titre peut-être un peu prétentieux de "lieutenant de Madeleine de Verchères".

Nous empruntons à ce travail les dates de l'existence du colon Pierre Fontaine dit Bienvenu, habitant de Verchères.

Né vers 1647, Pierre Fontaine dit Bienvenu était originaire de la ville d'Orléans où son père, Jacques Fontaine, était marchand de bois. Sa mère, Claude Giroux, est qualifiée "d'honorable femme".

Fontaine traversa la mer avec le contingent de soldats arrivé à Montréal au printemps de 1687. Il faisait partie de la compagnie de Saint-Cirque. Il servit dans les troupes jusqu'en 1692 et peut-être un peu plus tard, puis, ayant épousé Marguerite Anthiaume, veuve de André Jarret de Beau-regard, il s'établit à Verchères puis, un peu plus tard, à Varennes, où il dut peiner pour faire vivre les enfants qu'il avait eus de ses deux mariages et ceux de sa première femme, Marguerite Anthiaume, soit en tout dix-sept, garçons ou filles.

Le R. P. Morisseau n'a pu retracer la date ni l'endroit de la mort de Pierre Fontaine dit Bienvenu. Qu'importe. Ses nombreux descendants répandus aujourd'hui sous les deux noms de Fontaine ou de Bienvenu dans la région de

Montréal, la vallée du Richelieu, les Cantons de l'Est et les états de la Nouvelle-Angeterre, peuvent être fiers de leur premier ancêtre Canadien. La gloire de Madeleine de Verchères ne doit-elle pas se répandre un peu sur ceux qui lui aidèrent à accomplir ses faits héroïques?

CE QUE DEVINT LA GARNISON DE QUÉBEC

Le premier article de la capitulation de Québec soumise par M. de Ramezay au général Townshend le 17 septembre 1759 au soir disait :

“M. de Ramezay demande les honneurs de la guerre pour sa garnison et qu'elle soit ramenée à l'armée en sûreté par le chemin le plus court, avec armes, bagages, six pièces de canon de fonte, deux mortiers ou obusiers de douze coups à tirer par pièce.”

Cet article, on le comprend facilement, fut tout de suite refusé par le général Townshend. Quel est le général vainqueur qui permettrait à une garnison qu'il tient sous son pouvoir d'aller rejoindre le corps principal de l'armée qu'il combat? En guerre, la générosité n'est pas permise. Tout ce qui peut affaiblir l'adversaire doit être exécuté.

Aussi, en regard de l'article refusé, le général Townshend fit inscrire les mots suivants :

“La garnison de la ville composée des troupes de terre, des Marines et Matelots sortiront de la ville avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée avec deux pièces de canon de France et douze coups à tirer pour chaque pièce, et sera embarquée le plus commodément possible pour être mis en France au premier port.”

C'est avec ce changement et quelques autres de moindre importance que la capitulation de Québec fut signée le

lendemain matin, 18 septembre 1759. Et, quelques heures plus tard, l'armée anglaise entra dans Québec.

La capitale était alors bien proche de la famine et on voyait arriver les mois d'hiver avec terreur. Les Anglais ne tenaient pas à garder M. de Ramezay et ses quelques centaines de soldats plus que quelques jours. Chaque journée écoulée diminuait le peu de provisions de bouche conservées dans la ville. On prit alors les dispositions nécessaires pour embarquer M. de Ramezay et sa garnison au plus vite. Dès le lendemain de l'entrée des Anglais dans Québec, on commença à préparer les navires qui devaient transporter la garnison de Québec en France.

Et le 26 septembre 1759, le capitaine Knox notait dans son *Journal*:

"No persons are to be permitted to walk on the ramparts, but British Officers and soldiers; and no soldier must presume to go to the general hospital without a pass."

"Showery weather: the troops which composed the late French garrison embarked this day; they consisted of the King's Lieutenant, nine Captains, thirteen first and second Lieutenants, three Cadets, twenty-seven Serjeants, twenty-two Drummers, and five 104 hundred and forty rank and file: total, exclusive of a number of seamen, six hundred and fifteen."

"Our incampment will break up, as soon as the town is cleared of its rubbish, and the houses are repaired for our reception; for this purpose carpenters, bricklayers, smiths, and others are now assiduously, employed."

Quelques jours plus tard, Knox notait encore:

"It has been already observed, that part of our troops took possession of the upper, and a detachment from the navy, in like manner, of the lower town, on the 18th instant;

from that time to the 30th, we have been landing provisions, ammunition, and stores of all kinds from the fleet; taking the submission of the inhabitants within the government of Quebec, and disarming them; levelling our redoubts; forming a large magazine of fascines, &c. procuring fire-wood for present use; clearing the garrison, and repairing houses for the reception of the troops; we also evacuated the posts at Point Levi and the Isle of Orleans; removed our camp nearer to the town, and afterwards marched into quarters for the winter; we embarked the French troops for Europe, with such of our sick and wounded men as were recoverable; the latter to be transmitted to the southward, for the speedier re-establishment of their health; and such as were rendered unfit for service were discharged, and put on board a ship, in order to be conveyed to England, and provided for at their ease, for the remainder of their lives."

M. de Ramezay, ses officiers et soldats formaient un groupe ou un contingent de six cent quinze hommes. La liste des derniers défenseurs n'a pas été conservée, croyons-nous.

Une erreur est toujours une erreur, mais il semble que quand on la corrige il y a moins de conséquences. Dans *La ville de Québec sous le régime français* (vol. II), quelques lignes transposées nous ont fait dire que la demande de M. Ramezay c'est-à-dire de se retirer avec sa garnison vers l'armée française, avait été accordée par le général Townshend. Comme on le voit ici, c'est le contraire qui est vrai. La garnison de Québec fut transportée en France.

P.-G. R.

PAUL REVERE

Dans le Bulletin des Recherches historiques de 1942, p. 317, un lecteur demande des renseignements sur l'origine de Paul Revere, qui s'est rendu fameux par son exploit durant

la Révolution des colonies anglaises en Amérique contre la Grande Bretagne. Or, dans cet article il était dit que M. Remi Tremblay croyait que Revere devait descendre d'une famille Rivière, canadienne ou française.

La question se trouve maintenant résolue. Un historien, Esther Forbes, nous apprend que Paul Revere était fils de Apollo Rivoire, un argentier et qu'il était né à Boston, en 1735.

H. G.

LETTRE DU MARQUIS DE LOTBINIÈRE
À SON FILS

le 10 (16?) novembre 1776
Chatham au Cap Codd

Me voici enfin, mon cher fils, à même de vous voir sous peu, non sans avoir couru les risques les plus évidents de ne vous jamais revoir, il y a dix jours, puisque nous avons pensé périr d'un très gros vent de Nord-Ouest sur la Barre de l'Est Nord-Est de l'isle de Sable, à plus de 3 lieues et $\frac{1}{2}$ au large de la pointe de cette isle, et hier ayant échappé comme miraculeusement à un vaisseau de guerre qui nous donnait chasse vers le soleil couchant, qui a passé à 7 heures $\frac{1}{2}$ tout au plus à $\frac{1}{4}$ de mille de nous sans nous voir, quoique nous l'apercevions tout entier, et gros comme une montagne, couverte de voile. N'ayant pu doubler le Cap Codd pour nous rendre à Wellfleet qui n'en est qu'à 8 lieues, et de là à Boston dans la goélette qui m'a porté de St. Pierre de Michelon, nous avons relâché ici pour nous mettre à l'abri du vent nord forcé qu'il fait; et ne voulant plus courir les risques, au moment de rejoindre la partie la plus précieuse de ma famille de m'en voir éloigné, peut-être de l'océan entier. Si j'étais pris, (ou au moins de perdre mes équipages qui sont un objet assez considérable (1). S'il nous fallait jeter en

(1) Here a number of words are interlined, but are illegible on the microfilm.

côte). Je prends mon parti de me rendre d'ici par terre à Boston, avec mes malles, porte-manteaux, etc., et mes deux domestiques, il n'y aura par ce moyen que ma chaise de poste, qu'on ne peut dégager de la calle qu'après que la cargaison en sera tiré, qui courra ces riques; et si elle peut échapper, aussitôt que la goélette aura joint Boston, je la ferai descendre et me mettrai en route pour New York et Philadelphie dez le lendemain. Je ne vous cache pas, mon fils, que je serai assez flatté de voir Boston, tous les ouvrages qui y ont été faits de part et d'autres pendant que les Royalistes y étaient, et ce que l'on y a fait depuis pour la mettre à l'abri de toute insulte, ainsi que la Baye depuis la tour qui est pour guider par son feu les vaisseaux qui s'y présentent.

Vous avez dû recevoir, il y a près d'un mois et va (?) par une petite goélette de Nantucket qui partait de St. Pierre, une lettre de moi qui vous annonçait mon arrivée prochaine à ce continent. Je vous marquais de faire savoir à votre mère, et (au) reste de ma famille, mon arrivée à St. Pierre depuis le 5 de septembre dernier, et la résolution où j'étais de venir le plus tôt possible en ce continent pour tâcher de vous dégager promptement de votre captivité; disais-je, mon cher fils, n'obtenir votre liberté qu'en me livrant pour vous. Si elle ne dépend que de cette offre de ma part au Congrès, vous ne languirez pas longtemps à la recouvrer. Si vous eussiez voulu me croire aussi prévoyant que je l'étais, et que vous eussiez voulu suivre le conseil que je vous ai donné dans deux ou trois lettres de l'année dernière, étant déjà convaincu de tout ce qui devait avoir lieu, vous vous seriez tenu aussi tranquille sur vos Biens que je vous marquais de la faire, et vous auriez retenu ces saillies d'honneur et d'envie de vous faire connaître par la partie militaire, vous réservant pour une meilleure occasion; vous vous seriez épargné bien de la peine, bien des pertes, et moi une inquiétude mortelle pour vous. Et le reste de la famille que j'avais confié à vos soins, et que vous avez abandonné à leur triste sort, sans savoir ce qu'elles deviendraient, vous n'y étant plus. Si au lieu de vous livrer à cette Bravoïr folle pour le moment ou mise en action, vous vous fussiez rendu

en Europe avec votre soeur, comme je vous le marquais, vous vous seriez mis l'un et l'autre bien en sûreté, et ne pourriez être exposé à aucuns reproches de certains de nos anciens officiers, qui ont su pousser dans le péril tous nos jeunes gentilshommes, et ont eu grand soin de s'en tirer, ou pour mieux dire de ne s'y point exposer; car c'est là, j'en suis certain, ce qui vous a décidé, et si vous voulez être de bonne foy comme je vous ai toujours vû, vous m'en ferai l'aveu de notre première entrevue, sans que j'aie la peine de vous en parler. Quoi qu'il en soit, après beaucoup d'inquiétude, de périls et de peine, me voici enfin à portée de retrouver sous peu ma famille, et je l'espère dans le même état où je l'ai laissée. Me voici à même de rendre à ma patrie les services les plus essentiels et les plus grands, si ceux qui l'habitent veulent enfin m'écouter, leur faisant envisager dans ce dernier moment leurs vrais et uniques intérêts, ce que j'ai toujours fait, assurément bien aux dépens des miens, et malheureusement sans succès jusqu'ici. J'espère cependant cette fois, parce que j'aurai à leur dire de particulier, qu'ils pourront renoncer à un zèle aussi peu raisonné que celui qu'ils ont montré jusqu'ici: ceci je vous prie, mon fils, pour vous seul où vous êtes, et qu'aucun de vos amis n'en ait pas le plus petit soupçon jusqu'à ce que nous ayons dégagé et mis en sûreté toute la famille. Et c'est ce que je désire que vous fassiez le plus tôt que vous le pourrez après m'avoir vu.

Mille compliments à vous camarades qui seraient à votre portée, et me croyez, comme certainement vous n'en sauriez douter, votre bon père, et le meilleur de vos amis.

Lotbinière.

Je n'ai pas le temps de relire ma lettre, ne sais trop quelle suite elle a, mais vous saurez que je suis ici, que je me porte bien, et c'est je le crois de quoi vous contenter (1).

(2) Papers of Continental Congress, no 78, XIV, p. 117.